

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 6 Septembre à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 23 Juin 2022**
- 2) **Budget Principal**  
Fixation des durées d'amortissement pour les immobilisations  
Modification de la régie Guichet Unique permettant la fusion des régies télécopies, de photocopies et des extraits cadastraux
- 3) **Affaires communales**  
Demande de subvention pour l'étude de définition urbaine  
Approbation du règlement intérieur du Complexe Touristique  
Attribution des travaux pour le Pumptrack
- 4) **Eau-Assainissement**  
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021  
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- 5) **Sujets divers**

**Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 6 Septembre 2022 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.**

Fait à CREISSAN, le 30 août 2022



Le Maire,



Laurent BRUNET